

HARAMADA

The word 'HARAMADA' is rendered in a large, bold, black, stylized font. The letters are interconnected and have a slightly irregular, hand-drawn appearance. To the left of the word, there is a silhouette of a camel with a rider. To the right, there are silhouettes of three camels walking in a line.

No. 46, mars 2004









*Les décisions entre
les mains des
populations locales*
pages 10 – 12



DANS CE NUMERO

No. 46 mars 2004

-  **INFOS** 3
La décentralisation dans la pratique en Afrique de l'Ouest • Signature d'un pacte commercial en Afrique de l'Est • Nouveau directeur à l'IIED • L'économie du Tchad dopée au pétrole • Journée mondiale de lutte contre la désertification
-  **INTERVIEW** 5
Alais Ole Morindat
-  **RECHERCHE : ORDRE DU JOUR** 7
Le Burkina Faso se met au vert • Augmenter la quote-part de l'Afrique dans les échanges internationaux de bétail
-  **ARTICLE** 10
Les conventions locales : un outil de co-gouvernance en GRN
-  **AFFAIRES FONCIERES** 13
Les enjeux de la réforme foncière dans les zones arides • Le marché peut-il favoriser la redistribution foncière ?
-  **PROGRAMMES ET DEBATS** 16
Abattoirs mobiles et distribution de viande • Reflect dans le district de Samburu au Kenya • Forums nationaux de pasteurs • Investir dans les zones arides • En faveur de la décentralisation au Mali • Votre opinion sur *Haramata*

LIVRES 24 | RESSOURCES 26

Couverture : le vote de Lucy Njeri lors des troisièmes élections législatives multipartites au Kenya en décembre 2002.

Photo : RUINET

Editorial

Pour un nombre croissant de gouvernements d'Afrique subsaharienne, la décentralisation est devenue une priorité et de véritables efforts sont mis en œuvre afin de déléguer la prise de décision et les ressources financières aux organes gouvernementaux élus au niveau local. La décentralisation est pourtant une réalité depuis de nombreuses années dans les zones arides d'Afrique, notamment dans le domaine de la gestion des ressources naturelles (GRN) par le biais d'institutions autochtones. Au cours du siècle dernier, ces structures dirigeantes autochtones ont été érodées par ces mêmes Etats nations centralisés qui aujourd'hui s'efforcent de mettre en œuvre des politiques de décentralisation.

Nombre des rubriques de ce numéro de Haramata traitent de la décentralisation, notamment en Afrique de l'Ouest. Notre rubrique "Article" décrit comment les Conventions locales de GRN voient le jour afin de combler le vide creusé par l'érosion des structures dirigeantes traditionnelles et par le fiasco des mécanismes nationaux de GRN. Notre interview avec Alais Ole Morindat et notre débat sur les forums pastoraux nationaux mettent tous deux en lumière l'importance que revêt le renforcement des capacités pour que la société civile amorce un dialogue avec les politiques à l'échelle tant nationale que locale.

Il ressort tacitement de tous ces articles que la décentralisation aura peu de chances de restituer la responsabilité de la GRN aux institutions autochtones comme elles la détenaient jadis. Ceci tient au fait que trop peu de personnes au pouvoir reconnaissent et respectent les chefs indigènes ou les institutions qu'ils représentent. Pour que la décentralisation devienne plus qu'un simple exercice administratif aux dimensions intéressantes, il nous faut renforcer la capacité des communautés locales à renforcer la légitimité de leurs institutions et à faire comprendre leurs priorités aux décideurs.

Cathy Watson

La décentralisation dans la pratique en Afrique de l'Ouest

Atelier à Uppsala (Suède)

L'IIED et le Département d'Anthropologie culturelle et d'Ethnologie de l'Université d'Uppsala organisent un atelier international sur "la Décentralisation dans la pratique : pouvoir, moyens de subsistance et signification culturelle en Afrique de l'Ouest", qui se déroulera du 4 au 6 mai 2004 à Uppsala.

Au cours de la dernière décennie, plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest ont délégué le pouvoir politique et administratif à des organes gouvernementaux locaux élus dans les zones rurales. Ce processus de décentralisation varie d'un pays à l'autre aussi bien en termes de cadence des changements que des modèles adoptés. Toutefois, son efficacité est toujours tributaire de l'enthousiasme avec lequel l'administration centrale accepte de transférer le pouvoir aux organes locaux et aussi de la légitimité de ces organes. Ce problème constitue le premier des trois volets de l'atelier et soulève un certain nombre de questions : qui s'empare du processus de décentralisation à ses propres fins ? Comment les groupes marginalisés peuvent-ils y participer ? Quel est le lien entre une bonne gouvernance et la décentralisation ?

Le succès de la décentralisation dépend aussi de la capacité des organes gouvernementaux nouvellement élus d'appuyer les moyens de subsistance communautaires, ce qui constitue le second volet de l'atelier. Pour y parvenir, ils ont besoin de gérer les ressources naturelles de manière efficace, de fournir des services de base suffisants et accessibles, de saisir de nouvelles opportunités économiques et de gérer le transfert de ressources depuis l'administration centrale. La signification culturelle, troisième volet de l'atelier, est aussi un élément crucial qui touche le processus de décentralisation et comprend les tensions potentielles entre les organes nouvellement élus et les institutions existantes ayant des fondements culturels mais

peut-être moins démocratiques.

L'atelier donnera l'occasion aux chercheurs, aux ONG, aux agents de la société civile et du gouvernement, aux représentants des bailleurs et autres intéressés de débattre des questions touchant à ces trois aspects de la décentralisation dans le contexte ouest-africain et de s'entretenir sur des stratégies susceptibles de faire en sorte que la décentralisation contribue au développement et à la responsabilisation des communautés locales. L'atelier s'inscrit en complément du programme "Réussir la décentralisation" financé par Asdi et DANIDA, mis en œuvre par l'IIED au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez contacter Sten Hagberg, Dépt d'Anthropologie culturelle et d'Ethnologie, Université d'Uppsala, Trädgrådgatan 18, SE-753 09 Uppsala, Suède. Tél : +46 18 471 7020. Fax : +46 18 471 7028. Email : sten.hagberg@antro.uu.se

Signature d'un pacte commercial en Afrique de l'Est

Le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda ont enfin signé un accord d'union douanière, quatre ans après s'être embarqués dans leur toute dernière tentative d'intégration régionale. La Communauté est-africaine initiale s'était effondrée en 1977 en raison de la guerre contre Idi Amin et de divergences politiques et économiques. En 1999, les trois pays avaient signé un traité ré-instaurant la Communauté, mais il a fallu attendre jusqu'à ce jour pour que les accords sur une union économique et politique soient finalisés.

Le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda représentent 90 millions de personnes et un produit intérieur brut de 25 milliards de dollars américains. Les trois pays espèrent qu'ils pourront désormais mettre leurs ressources en commun et tirer parti de leurs marchés cumulés. Le nouveau protocole libéralise les échanges, supprime les tarifs douaniers et autres obstacles au commerce afin d'établir un marché intégré au sein du groupe, tout en maintenant un tarif douanier extérieur commun.



Si bon nombre de dirigeants d'entreprises se déclarent satisfaits du nouvel accord, il subsiste des inquiétudes, comme de voir le secteur privé du Kenya, sensiblement plus avancé que ses voisins, dominer la région. L'accord tente de surmonter ce problème par l'adoption d'un système asymétrique, aux termes duquel la Tanzanie et l'Ouganda ouvriront progressivement leurs marchés aux concurrents kenyans durant les cinq prochaines années, alors que le Kenya ouvrira ses portes sur le champ.

Une autre complication éventuelle vient de ce que ces trois pays appartiennent à des blocs régionaux différents. Ainsi, la Tanzanie est membre de la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe), alors que le Kenya et l'Ouganda appartiennent au COMESA (Marché commun des Etats d'Afrique australe et de l'Est). Cela pourrait miner la capacité de la nouvelle union douanière d'agir comme une force unificatrice. Toutefois, Alfred Kilewo, directeur général de Tanzania Breweries, reste confiant ; comme il l'a déclaré à la BBC : "Nous estimons que le protocole d'union douanière jettera les fondations du développement commercial en Afrique de l'Est."

Nouveau directeur à l'IIED

De nombreux lecteurs connaissent déjà Camilla Toulmin. Elle est entrée au service de l'IIED en 1987, créant le Programme Zones arides et lançant le bulletin Haramata. En février 2004, Camilla a été nommée directrice de l'IIED. Elle a principalement travaillé en Afrique sur les questions liées à la décentralisation, la gouvernance et le foncier. Parmi ses travaux les plus récents figurent des recherches sur l'évolution des droits fonciers en Afrique de l'Ouest, les modes de subsistance et la pauvreté au Mali, les enjeux et les possibilités de la décentralisation et enfin la gestion collective des ressources communes. Camilla a également été membre de différents Conseils d'administration, notamment l'ISNAR (Service international pour la recherche agricole nationale) et le Centre pour l'écologie et l'hydrologie du Royaume-Uni.

**International
Institute for
Environment and
Development**

L'économie du Tchad dopée au pétrole

L'économie principalement agricole du Tchad sera dynamisée cette année par des exportations de pétrole. Plus de 80 % de la population du Tchad vit des produits de l'élevage et d'une agriculture de subsistance, alors que la majeure partie des recettes à l'exportation proviennent du coton, du secteur bovin et de la gomme arabique. Pendant longtemps, l'économie a été handicapée par la position enclavée du pays, ses coûts énergétiques élevés et un passé terni par l'instabilité. Il dépend de l'aide extérieure et de capitaux étrangers pour la plupart de ses projets d'investissements tant publics que privés. Depuis 2000, un consortium dirigé par deux compagnies américaines a investi 3,7 milliards de dollars dans un projet massif d'exploitation pétrolière et de construction d'oléoducs dans le sud du Tchad afin de développer des réserves estimées à 1 milliard de barils. La production pétrolière devait devenir opérationnelle fin 2003 et les exportations de pétrole doivent commencer en 2004.

Journée mondiale de lutte contre la désertification

Le 17 juin sera la journée mondiale de lutte contre la désertification. La Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (UNCCD) a été adoptée le 17 juin 1994 et est entrée en vigueur le 26 décembre 1996. L'objectif de la Convention est de combattre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse dans les zones arides, semi-arides et sub-humides sèches. Pour commémorer l'anniversaire de cette adoption, l'Assemblée générale des Nations Unies a décrété que le 17 juin serait la Journée mondiale de la Lutte contre la Désertification (JMLD). La première journée mondiale a été célébrée en juin 1995.





Alais Ole Morindat est le Coordinateur de formation du Programme de renforcement de la société civile pastorale RECONCILE/IIED en Afrique de l'Est, basé au Centre de Formation pour la Coopération au Développement (MS-TCDC) à Arusha, en Tanzanie. Dans son interview avec Haramata, Alais aborde les changements intervenus dans les politiques pastorales en Tanzanie et nous fait part de sa vision de l'avenir.

H *Pourriez-vous dire quelques mots à nos lecteurs à propos du Programme sur la société civile pastorale ?*

Nous sommes en train de mettre au point un cours générique sur le pastoralisme et les politiques à l'intention des leaders pastoraux qui travaillent avec des organisations de base et des ONG. Notre but est d'habiliter les pasteurs à entamer un dialogue avec les décideurs politiques et à décider de l'ordre du jour de leur propre développement.

H *En quoi estimez-vous que ce type de formation sera favorable aux pasteurs ?*

La formation apportera aux pasteurs les connaissances et les compétences requises pour qu'ils puissent défendre leurs points de vue et ouvrir un dialogue sensé avec les autorités. C'est là le seul moyen pour les pasteurs de s'impliquer réellement dans la vie sociale, politique et économique de leur pays.

H *La question de la participation des citoyens aux processus politiques est sûrement un problème qui concerne toutes les*

populations d'Afrique de l'Est. Pourquoi se concentrer sur les pasteurs ?

C'est une manière de réagir au déséquilibre politique marqué qui a privilégié les autres modes de subsistance et de mise en valeur des sols au détriment du pastoralisme. Par exemple, en Tanzanie, les politiques étaient généralement axées sur l'agriculture alors que le pastoralisme était considéré comme un mode de vie arriéré, qui accélérât la dégradation de l'environnement et ne contribuait que très peu à l'économie nationale. De ce fait, le cadre politique national ne prévoyait nullement l'implication des pasteurs.

H *Vous parlez au passé. Estimez-vous donc qu'aujourd'hui la situation a changé ?*

Il ne fait aucun doute qu'elle change. Ainsi, une place est accordée au pastoralisme au sein de *Vision 2021*,¹ la Stratégie de réduction de la pauvreté et les orientations associées, en particulier le Programme de développement du secteur agricole. Je fais partie d'un des groupes d'action de ce programme avec d'autres organisations pastorales qui représentent les intérêts des pasteurs. Je suis donc bien placé pour voir de nombreux changements dans le bon sens au sein du gouvernement en faveur des intérêts pastoraux.

H *Dans quelle mesure les représentants des associations pastorales ont-ils réussi à guider les orientations du Programme de développement du secteur agricole ?*

Je me rappelle d'une réunion nationale en vue de discuter du secteur de l'élevage tout au début du processus ; bon nombre de pasteurs et de représentants d'associations pastorales y étaient invités. J'avais alors remarqué que les compétences de présentation des pasteurs étaient médiocres, ce qui bridait leur aptitude à influencer les débats. Dans cette optique, je pense que les initiatives visant à renforcer la capacité des pasteurs à dialoguer de manière plus efficace avec les décideurs sont opportunes et fort utiles.

¹ La stratégie de la Tanzanie pour le 21^e siècle.

H ***Quels sont les autres défis auxquels les ONG de Tanzanie doivent faire face pour tenter d'influer sur les politiques en faveur des pasteurs et du pastoralisme ?***

Je pense que les plus grands défis auxquels sont confrontées les ONG sont divers : communiquer la logique du pastoralisme d'une manière qui puisse être comprise par les décideurs ; responsabiliser les ONG vis-à-vis de la communauté pastorale ; toujours tenir les pasteurs informés de ce qu'elles entreprennent en leur nom ; identifier des moyens d'entamer un dialogue avec le gouvernement au lieu de susciter la confrontation ; se tenir au courant des nouvelles initiatives stratégiques internationales ; et enfin, parvenir à recueillir des ressources adéquates pour permettre aux ONG de travailler d'une manière durable.

H ***Les pasteurs de Tanzanie parlent-ils d'une seule voix ?***

Non et c'est là un problème. Il existe des tensions entre ceux qui veulent voir les pasteurs s'exprimer déjà d'une seule voix et ceux qui veulent que la situation évolue lentement au fil du temps. Il y en a d'autres qui respectent la diversité et qui n'estiment pas qu'il soit nécessaire que les pasteurs parlent d'une seule voix. A mon avis, si l'unité doit arriver, elle doit venir des pasteurs eux-mêmes et englober les chefs traditionnels, les représentants des femmes et des jeunes, pas seulement les ONG. Il y a eu beaucoup de pressions de l'extérieur en faveur d'une unicité des voix mais cela a échoué.

H ***Certaines des orientations stratégiques de la Tanzanie promeuvent la privatisation des terres dont les pasteurs dépendent pour leur survie. Qu'en pensez-vous ?***

Je pense que la privatisation est une grave menace dont les pasteurs et leurs organisations doivent avoir conscience et face à laquelle ils doivent élaborer des stratégies précises. Ils ont besoin d'examiner les opportunités que renferme la Loi sur le foncier villageois pour protéger leurs terres d'une attribution à des tiers. Toutefois, pour être efficaces, les ONG pastorales doivent aussi être plus ciblées et elles doivent cesser de s'attarder sur des questions accessoires. Elles doivent d'abord écouter

ce que les communautés pastorales ont à dire, identifier leurs aspirations et leurs craintes, analyser soigneusement les problèmes clés et présenter leurs conclusions aux autorités.

H ***Vous avez récemment fait partie d'une équipe chargée d'appuyer le Conseil du district de Kilosa. Quel était votre rôle ?***

Il nous fallait contribuer à déterminer les circonstances ayant débouché sur un conflit majeur entre agriculteurs et éleveurs quelques années plus tôt, dans le cadre duquel une quarantaine de personnes avaient trouvé la mort. Nous avons appris que le conflit était né d'un problème d'accès aux ressources naturelles. Nous avons également appris qu'il n'existait pas de cadre de dialogue entre ces deux groupes, ce qui a été l'un des facteurs clés à l'origine de la violence.

H ***Quelles mesures ont été prises sur la base de vos conclusions de rectifier la situation ?***

Un certain nombre de comités ont été formés afin de promouvoir un dialogue entre les deux groupes et de sensibiliser la population. Le district élabore des plans d'aménagement des sols afin de délimiter les frontières du village et de promulguer des arrêtés qui auront force de loi pour chacun des deux groupes. Il cherche également à recueillir des fonds afin de monter un projet destiné à veiller à ce que les pasteurs aient un accès suffisant aux pâturages et autres ressources naturelles.

H ***A votre avis, quel doit être le rôle de la politique nationale dans la solution de problèmes tels que ceux survenus à Kilosa ?***

La politique nationale peut créer un environnement propice au développement et à la gestion des conflits au niveau du district. Dans le même temps, la mise en œuvre effective de la politique doit être réalisée à l'échelle du district et c'est à ce niveau qu'il est nécessaire de renforcer les capacités.

Haramata tient à remercier Michael Ochieng Odhiambo, directeur de RECONCILE (Resources Conflict Institute), pour avoir réalisé cette interview.

Le Burkina Faso se met au vert

“Le Burkina Faso se met au vert ?” était le titre d’un article paru dans le numéro de juin 2002 de Haramata. Il décrivait une nouvelle étude qui analysait la portée de la régénération de l’environnement dans le nord du Plateau central du Burkina Faso de 1980 à 2000. L’étude est à présent terminée et nous reprenons ci-dessous certaines de ses principales conclusions :

- | Les rendements de mil et de sorgho ont augmenté de 50 à 60 % entre 1984-88 et 1996-2001 alors que la surface cultivée restait constante dans deux des trois provinces étudiées.
- | Les investissements dans le secteur de l’élevage tant par les hommes que les femmes ont sensiblement augmenté et la gestion du bétail s’est progressivement écartée d’un mode extensif pour devenir semi-intensive. De plus en plus, les paysans tentent de maximiser la quantité d’engrais organique disponible afin d’améliorer la fertilité du sol.
- | Depuis le début des années 1980, des techniques de conservation des eaux et du sol (CES) ont été appliquées à au moins 100 000 hectares de terres et des milliers d’hectares dégradés ont ainsi été régénérés.
- | La plupart des villages étudiés ont vu leur nappe phréatique s’élever (de 5 m ou plus), en raison d’une infiltration accrue des eaux de pluie et de ruissellement. Ce processus a généralement débuté un ou deux ans après l’introduction de techniques CES.
- | L’étude a constaté une régression notable de la migration des zones rurales vers les zones urbaines ou entre différentes zones rurales depuis l’introduction des initiatives CES dans les différents villages. Dans 12 des villages témoins, la population est restée stable de 1975 à 1985 mais elle a augmenté de 25 % entre 1985 et 1996.
- | Dans les villages appliquant des techniques CES, 60% des personnes

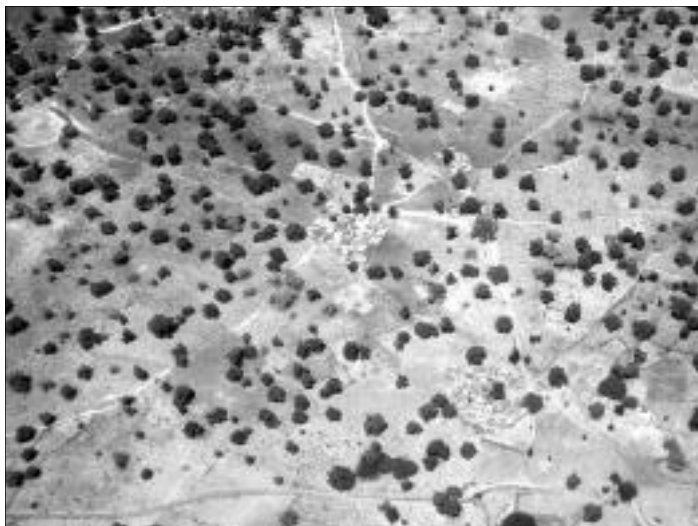
Le verdissement de Ranawa

Les terres qui entourent le village de Ranawa étaient dégradées, tous les puits étaient asséchés à la fin de la saison des pluies et la plupart des familles connaissaient un déficit alimentaire structurel. Entre 1975 et 1985, 25 % de la population du village est partie s’installer ailleurs. En 1984, le Projet Agro-foresterie financé par OXFAM a mobilisé la population de Ranawa pour qu’elle se lance dans la construction de cordons de pierre et d’une version améliorée des trous de plantation traditionnels.

Grâce à ces mesures, les terres dégradées ont été remises en production, les niveaux d’eau des puits ont commencé à augmenter, les paysans ont planté des arbres et protégé la régénération naturelle, les rendements céréaliers ont augmenté et la sécurité alimentaire des foyers s’est améliorée. Par ricochet, les fonds jusqu’alors consacrés à l’achat de denrées ont permis l’acquisition de bétail. Autour de certains puits, on a vu naître des jardins potagers qui contribuent à une amélioration des régimes alimentaires locaux et à un accroissement des revenus. Certains champs sont maintenant consacrés à la culture du coton, ce qui aurait été totalement inconcevable 10 à 15 ans plus tôt. Alors qu’en 1980 deux familles seulement du village détenaient du bétail, à présent tous les foyers ont au moins une bête, signe extérieur de richesse indéniable. La population de Ranawa a doublé entre 1985 et 1996 : de fait, pas une famille n’a quitté le village durant cette période et certaines familles de migrants sont même rentrées au pays.

interrogées ont déclaré avoir constaté un recul de la pauvreté rurale depuis le début des années 1980. Dans les villages sans méthodes CES, toutes les personnes interrogées ont signalé un accroissement de la pauvreté rurale.

Il est clair que dans nombre de villages du nord du Plateau central, un terme a été mis au cercle vicieux de la dégradation des terres et la



Espace régénéré à Ranawa

pauvreté rurale a reculé. Toutefois, cela ne signifie pas pour autant que tous les problèmes ont été résolus et qu'un soutien extérieur est désormais inutile. La majeure partie des terres cultivées doivent encore être traitées avec des méthodes CES et sur les terres non exploitées, la végétation continue de se dégrader. Toutefois, il existe des signes tangibles qui démontrent que l'incidence économique, environnementale et démographique des investissements dans les techniques est loin d'être négligeable.

Pour obtenir un complément d'information ou partager votre expérience, veuillez contacter : Chris Reij, Center for International Cooperation, Vrije Universiteit, De Boelelaan 1105-2G, 1081 HV Amsterdam, Pays-Bas. Email : cp.reij@dienst.vu.nl

Augmenter la quote-part de l'Afrique dans les échanges internationaux de bétail

Nombre de peuples africains qui vivent dans les zones arides dépendent du secteur de l'élevage pour assurer leur subsistance. La production annuelle de viande en Afrique est estimée à 10 millions de tonnes, alors que la production laitière tourne autour de 25 millions de tonnes. Toutefois, l'Afrique compte pour moins de 5 % de la production mondiale par rapport aux chiffres avancés pour les pays développés de 63 % (viande) et 48 % (lait).

Parmi les principaux facteurs qui limitent l'accès de l'Afrique aux marchés internationaux du bétail, la présence de maladies animales constitue un obstacle majeur. Les pays développés notamment sont extrêmement préoccupés par les maladies animales dites "transmissibles". Ces inquiétudes se reflètent dans les normes internationales d'échanges, qui stipulent qu'à moins qu'un pays (ou une zone d'un pays) ne soit prouvé indemne de telle ou telle maladie transmissible, il ne peut exporter vers d'autres pays non touchés par ladite maladie. L'Office international des épizooties (OIE) a identifié les 15 maladies transmissibles les plus notoires qui peuvent se propager rapidement entre pays et/ou sont susceptibles d'affecter la population humaine, 12 d'entre elles sont endémiques à l'Afrique sub-saharienne. La liste comprend l'ESB (maladie de la vache folle), la fièvre aphteuse, la fièvre de la Vallée du Rift, la peste bovine et la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB).

La présence de ces maladies en Afrique s'est soldée par l'exclusion de l'élevage africain des échanges internationaux, notamment des marchés lucratifs des pays développés, le plus souvent exempts de maladies. Des efforts en vue de modifier cet état de fait se sont axés sur l'éradication des maladies transmissibles de tout ou partie d'un pays,

ce qui s'est avéré quasiment impossible pour la plupart des pays africains (à l'exception de la peste bovine, qui est maintenant presque totalement éradiquée après maintes années de lutte et des dépenses considérables).

Un récent article par une équipe du Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA/BIRA) et du Ministère de l'Agriculture du Zimbabwe propose une autre stratégie afin de s'attaquer au problème. Partant du fait que l'éradication complète des maladies transmissibles, ne serait-ce que d'une partie d'un pays, est un exercice très coûteux et extrêmement difficile, l'équipe suggère une approche principalement basée sur la sécurité du produit de l'élevage effectivement destiné à l'exportation. L'idée est née d'une étude commanditée afin d'examiner la faisabilité de systèmes d'exportation du bétail et de zones d'exportations – des aires géographiquement délimitées (par ex. clôturées), indemnes d'une maladie donnée. L'étude a démontré que si les zones exemptes de maladie ou d'infection sont admissibles aux yeux des organes internationaux tels que l'OIE, la situation phytosanitaire est telle en Afrique que leur création serait très coûteuse dans la majeure partie du continent. En guise d'alternative, la "compartmentalisation" du système de production d'élevage pourrait s'avérer une méthode possible, quoique délicate, de promouvoir les exportations depuis les zones arides. Cela impliquerait la protection du système de production contre toute contamination par les autres systèmes, ce qui permettrait de continuer d'utiliser les chaînes d'approvisionnement, marchés et unités de transformation existants.

Toutefois, les auteurs considèrent que la meilleure approche consisterait à faire une distinction entre les différents produits de l'élevage exportables et à établir des niveaux de risque acceptables pour chacun d'eux. Ainsi par exemple, après une certaine maturation, la viande de bœuf dont on a enlevé les os et les glandes lymphatiques est jugée poser beaucoup moins de risques de transmission de la fièvre aphteuse (et autres maladies) que la viande de bœuf plus fraîche qui renferme encore les os. Certains produits posent donc un faible niveau

de risque indépendamment de la prévalence de la maladie dans la région d'où ils proviennent. Pour qu'une approche basée sur les produits en matière d'échanges internationaux vienne remplacer les obligations actuelles d'exemption totale de la maladie à l'échelle nationale ou provinciale, les nations en développement devront faire pression sur les organismes qui arrêtent les normes internationales, tels que l'OIE et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

La transformation des produits de l'élevage présente également des opportunités notables pour augmenter la quote-part de l'Afrique dans les échanges internationaux liés au bétail. Outre l'élimination du risque d'infection dans certains produits, la transformation offre l'avantage d'accroître les bénéfices par l'adjonction de valeur. Néanmoins, la mise en œuvre d'un tel système exige encore la création et la gestion de normes internationales d'homologation, ce qui présente un casse-tête notable et nécessite de renforcer la capacité des services vétérinaires africains à fournir les homologations nécessaires du produit.

S'il s'avère possible d'ajuster le système pour qu'il favorise ce commerce basé sur les produits, les zones arides auront alors plus de chances d'accéder aux marchés internationaux. Le produit de ces ventes pourrait ensuite être destiné à accroître la productivité et à éradiquer les maladies transmissibles, ce qui favoriserait le développement du secteur africain de l'élevage tout en épaulant des millions d'éleveurs pauvres.

Pour obtenir un complément d'information et une copie du rapport intégral, veuillez contacter Gavin Thomson, Interafrican Bureau of Animal Resources (IBAR), African Union (AU), Maendeleo House, Loita Street, PO Box 30785, Nairobi, Kenya. Tél : +254 (0)20 226447. Fax : +254 (0)20 212289. Email : gavin.thomson@oau-ibar.org



Les conventions locales : un outil de co-gouvernance en GRN

Le Sahel abrite un certain nombre de groupes distincts qui se disputent l'utilisation et le contrôle des ressources naturelles : agriculteurs et pasteurs, population autochtone et groupes migrants, organisations communautaires et secteur privé, etc. La gestion de ces ressources naturelles est basée sur une combinaison de règles traditionnelles et modernes, parfois contradictoires. Au cours des dernières décennies, les structures dirigeantes traditionnelles ont été érodées et les anciennes stratégies de gestion des ressources naturelles (GRN) fondées sur l'intervention ou la répression de l'Etat ont échoué. Dans le même temps, l'incertitude climatique, une écologie fragile, une pression foncière et démographique croissante, la pauvreté et le délabrement des systèmes sociaux traditionnels intensifient la dépendance des populations envers les ressources naturelles. Dans ce contexte, un nombre croissant de Conventions locales de GRN font leur apparition.

Définition et portée des Conventions locales

Une Convention locale est un ensemble de règlements rédigés de manière participative par le plus grand nombre possible de parties prenantes, afin de promouvoir une gestion équitable et durable des ressources naturelles. Elle vise à rapprocher des intérêts conflictuels et à surmonter le risque de voir les intérêts d'un groupe étouffer ceux des autres, en particulier des groupes vulnérables tels que les éleveurs transhumants ou les personnes de l'extérieur. Elle implique trois éléments clés :

| **Légalité** : les Conventions locales doivent relever du cadre législatif ou réglementaire existant ;

- | **Légitimité** : les Conventions locales nées des communautés elles-mêmes ont le plus de chances de réussir ;
- | **Rentabilité** : l'engagement envers les Conventions locales dépend dans une large mesure de leur aptitude à générer des retombées bénéfiques pour la communauté, de préférence pour chacun des groupes d'intérêt en présence (le principe du "win win").

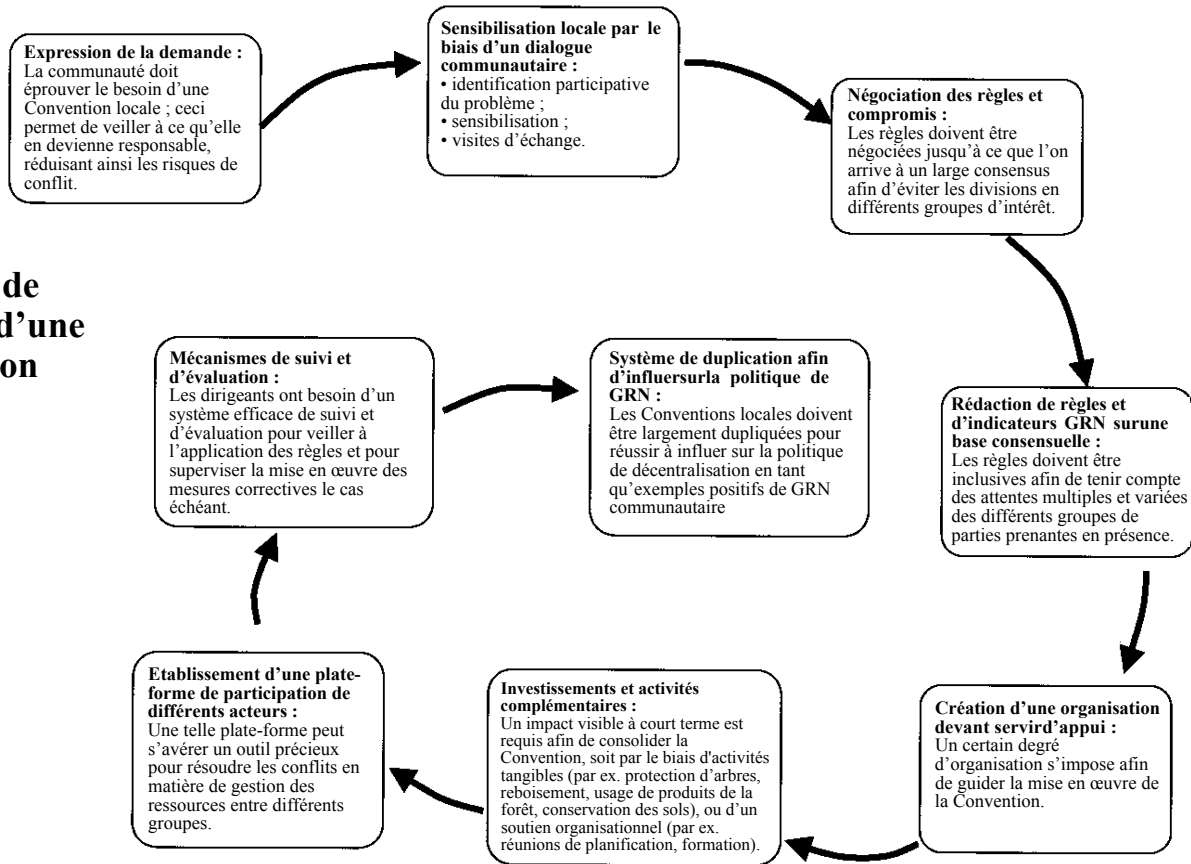
Les Conventions locales peuvent prendre une variété de dénominations différentes (voir l'encadré ci-dessous), mais sont toutes basées sur une combinaison de règles ayant force de loi, d'accords négociés et de processus de gestion. Elles peuvent être verbales ou écrites et peuvent découler de débats communautaires ou être le fruit d'influences extérieures, telles que les projets d'ONG ou les autorités territoriales. La portée des Conventions locales peut s'avérer délicate à cerner, car elles peuvent être mises en œuvre à différents niveaux. Ainsi par exemple, certaines règles peuvent s'appliquer aux ressources communales, alors que d'autres s'appliquent aux ressources utilisées de manière individuelle. Elles peuvent s'appliquer à une ressource unique ou à plusieurs ressources différentes, telles que les forêts, les terres arables, les pâturages ou les domaines piscicoles.

Conventions locales, alias...

Les conventions locales peuvent avoir une variété de noms ou de formats, par exemple :

- codes locaux
- codes de conduite
- réglementations foncières villageoises traditionnelles
- accords coutumiers de gestion foncière
- plans de gel des terres

Exemple de création d'une Convention locale



L'impact des Conventions locales

Les conventions locales ont une incidence sur quatre domaines clés :

- | **Impact organisationnel et politique** : les Conventions locales amorcent un dialogue entre un éventail de parties prenantes, y compris les pouvoirs publics, les élus locaux, les OBC et les ONG afin de promouvoir la gouvernance collective en matière de GRN. Le processus d'établissement d'une Convention locale se traduit par la création ou le renforcement des institutions locales de suivi et de mise en œuvre. Ces institutions font souvent office de médiateur entre les services de vulgarisation et d'autres organisations locales sur les questions touchant à l'environnement.
- | **Avantages économiques** : une meilleure GRN peut se traduire par une diversification des revenus (par exemple cueillette des produits de la forêt, artisanat, écotourisme, petite entreprise) et peut engendrer des avantages économiques notables. Ainsi, en 1997, les produits de la cueillette vendus au marché hebdomadaire de Toubatoul au Sénégal ont rapporté 21 millions de FCFA à la communauté locale.
- | **Renforcement de la cohésion sociale** : le renforcement des mécanismes GRN existants et traditionnels dans le cadre de l'établissement d'une Convention locale consolide les connaissances locales et renforce les liens sociaux. Ceci peut mettre en valeur la cohésion sociale et engendrer des moyens de résoudre les conflits futurs.
- | **Conservation de la biodiversité** : les Conventions locales protègent la biodiversité par l'entremise de la GRN. L'impact le plus manifeste jusqu'ici a été la régénération du couvert d'arbres et d'arbustes et la restauration du sol érodé par le vent. La fertilité du sol s'est également améliorée grâce à la reprise de croissance de la variété



fixatrice d'azote *Acacia albida*. De meilleures propriétés de conservation du sol favorisent

également la capacité de rétention des points d'eau et réduit l'érosion éolienne future. Les Conventions locales facilitent une vision globale de la gestion foncière, en regroupant des secteurs différents tels que la pêche et l'aménagement des rives.

Les Conventions locales au Sahel : problèmes et défis

Malgré ce tableau encourageant, il n'en reste pas moins un certain nombre de défis à relever. Dans certains pays, l'assise juridique des Conventions locales reste vague et leur conformité avec la législation existante ne saurait être présumée. Dans le même temps, certains groupes peuvent ne pas se sentir concernés par la Convention et peuvent refuser d'en accepter les pénalités. D'autres peuvent exploiter le droit d'appliquer des pénalités au détriment des autres groupes. La mise en application des conventions verbales, par opposition aux conventions écrites, peut s'avérer particulièrement délicate.





Dans le contexte de la décentralisation, les Conventions locales représentent un atout considérable pour une meilleure GRN. Toutefois, pour qu'elles puissent devenir partie intégrante du processus juridique, leur portée doit être élargie au niveau de la Commune et elles doivent être ratifiées par le Conseil rural. Cette expansion présente un défi non négligeable pour l'efficacité des Conventions locales.

Pour plus d'informations, veuillez contacter : Bara Guèye et Serigne Mansour Tall, Programme Sahel, IIED Dakar, BP 5579 Dakar Fann, Sénégal. Email : smtall@sentoo.sn






Les enjeux de la réforme foncière dans les zones arides

L'initiative GDI (*Global Drylands Imperative*) est un groupe informel composé d'organisations internationales, de donateurs, d'ONG et de particuliers intéressés par le développement des zones arides et coordonné par le Centre de développement des zones arides (DDC) du PNUD. Elle vise à sensibiliser les décideurs à l'importance des zones arides et cible tout particulièrement la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

La GDI a entrepris une analyse de la réforme foncière, fondée sur des études de cas à travers le monde et qui conclut que les systèmes complexes d'usages multiples caractérisant les zones arides sont souvent en contradiction avec les fondements juridiques du régime foncier. Les trois principes fondamentaux, à savoir flexibilité, adaptabilité et diversité, qui sous-tendent les modes de subsistance des communautés des zones arides sont menacés par l'évolution du cadre contextuel. Les zones de ressources communes sont indirectement menacées par la commercialisation de la production et le commerce, par les liaisons urbaines et par des systèmes politiques qui tentent de remplacer ou de fragiliser les systèmes traditionnels. L'étude conclut que :

-  Les systèmes juridiques modernes ont du mal à comprendre et à appuyer l'évolution des régimes fonciers coutumiers.
-  La réforme foncière exige des systèmes juridiques efficaces.
-  Des approches sensibles au paysage sont indispensables pour la mise en place de réformes foncières efficaces.
-  Les pays dont les économies sont en transition sont confrontés à des défis particuliers du fait de la réforme du marché.



-  Les réformes foncières collectives et privées peuvent miner la coopération communale.
-  La “privatisation du pastoralisme” peut déboucher sur une utilisation incontrôlée des ressources.
-  La sécurité foncière est difficile à assurer dans des environnements institutionnels non coordonnés.
-  Le développement des ressources en eau dans les zones arides peut transformer l'utilisation des sols et engendrer des conflits.
-  Les conflits dans les zones arides limitent les options de réformes foncières.

Sur la base de ces conclusions, la GDI identifie une série de défis à relever par les décideurs et suggère des solutions possibles :

Défi 1 – Comment veiller à ce que les régimes fonciers et les processus de réforme foncière soient véritablement participatifs, accessibles et transparents ?

Il faut promouvoir la transparence et la participation publique au foncier.

Défi 2 – Quelles mesures peuvent être prises au niveau institutionnel local, national et international pour appuyer les aspects juridiques de la sécurité et la réforme foncières ?

Là où il convient, il faut intervenir sur les marchés fonciers et veiller à ce que la redistribution des terres publiques soit équitable tout en épaulant le développement de systèmes d'information efficaces et accessibles sur le foncier.

Défi 3 – Comment les processus nationaux peuvent-ils remédier aux duplications et aux contradictions qui existent entre les régimes fonciers formels et informels, coutumiers et modernes, et les variétés “hybrides” ?

En veillant à élaborer des régimes fonciers qui respectent les traditions locales et coutumières.

Défi 4 – Comment les conflits potentiels liés à l'utilisation des terres et des ressources peuvent-ils être minimisés ?

Il faut reconnaître de façon officielle que les terres et les ressources qu'elles abritent dans les zones arides ont le plus souvent de multiples utilisateurs.

Défi 5 – Comment est-il possible de promouvoir et de protéger les droits des groupes marginalisés, y compris les femmes, à contrôler les terres ?

En veillant à ce que les groupes marginalisés bénéficient des programmes de redistribution foncière dont les dispositions juridiques sont accompagnées d'une sensibilisation de l'opinion.

Défi 6 – Comment les régimes fonciers et les processus de réforme foncière peuvent-ils adopter une vue globale, intégrée et coordonnée du cadre institutionnel et physique ?

En favorisant la collaboration entre tous les intervenants.

L'étude se termine sur un plaidoyer adressé aux décideurs, chercheurs, ONG et membres des communautés des zones arides, les invitant à s'impliquer dans un dialogue soutenu et inclusif visant à répondre aux besoins des peuples marginalisés des zones arides.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le site web www.undp.org/drylands ou contacter : Global Drylands Imperative, UNDP Drylands Development Centre, Nairobi, Kenya. Email : ddc@undp.org

Le marché peut-il favoriser la redistribution foncière ?

La plupart d'entre nous s'accordent pour reconnaître la nécessité d'une redistribution équitable des terres, en particulier là où la propriété foncière est fortement concentrée entre les mains de quelques-uns, comme c'est le cas en Amérique latine ou en Afrique australe. Un accès aux terres plus équitable permettrait non seulement de réduire la pauvreté, mais aussi de créer la base d'un développement économique soutenu, comme le démontre l'expérience de plusieurs pays d'Asie de l'Est. Comment parvenir concrètement à transformer la distribution foncière est toutefois un sujet qui suscite un vif débat.

Au fil du demi-siècle écoulé, des programmes de redistribution foncière couronnés de succès à travers le monde ont su associer négociations libres, incitations fiscales au transfert des terres et acquisition obligatoire de terres (par ex. en Italie, en Corée du Sud et à Taiwan). Dans tous ces cas, l'existence d'un élément de contrainte s'est avéré crucial pour la réussite du programme. Là où le progrès de la redistribution foncière s'est avéré lent (par ex. aux Philippines et dans bon nombre de pays d'Amérique latine), cela semble tenir davantage au manque de volonté politique qu'à des obstacles institutionnels associés à des mesures d'expropriation. Pourtant, depuis les années 1990, certains bailleurs de fonds internationaux ont souligné les lacunes qui caractérisent les processus “bureaucratiques” de réforme foncière et ont opiniâtement argué en faveur d'une redistribution des terres “assistée par le marché”. Cela implique l'achat de terres à des prix négociés par l'Etat ou par les bénéficiaires des réformes avec un soutien financier de l'Etat (“achat et vente de plein gré”). D'après ses partisans, cette approche se traduira par des transferts fonciers plus rapides et plus performants des mains de quelques privilégiés aux mains d'un grand nombre. Reste à savoir si cela est bien le cas.

L'Afrique du Sud offre de nouvelles perspectives. Là, les antécédents

d'une économie coloniale et d'une politique d'apartheid ont engendré une distribution foncière des plus inégales, essentiellement fondée sur des principes raciaux. Avec la fin de l'apartheid, le nouveau gouvernement démocratique a lancé un ambitieux programme de redistribution des terres, de restitution de parcelles aux individus expropriés durant l'apartheid et de réforme foncière devant garantir une plus grande sécurité des droits fonciers des agriculteurs. La redistribution foncière s'est axée sur une variété d'outils basés sur le marché, notamment l'achat de terres par des bénéficiaires à partir de subventions publiques. Les conditions d'octroi de ces dons ont été révisées en 2000 aux termes du nouveau programme de LRAD (Redistribution foncière pour le développement agricole) et favorisaient les achats de terres par des exploitants commerciaux noirs.

Un récent projet de recherche par le PLAAS (Programme d'études foncières et agraires) de l'Université de Western Cape a évalué les progrès accomplis par ce processus de réforme foncière. En octobre 2003, le PLAAS a publié le rapport définitif qui comprenait une évaluation détaillée de tous les différents éléments du programme sud-africain de réforme foncière¹.

Les conclusions de la recherche révèlent que, bien que la cadence de la redistribution foncière se soit accélérée ces dernières années, les objectifs officiels sont loin d'être atteints. De surcroît, si le volume de terres transféré chaque année a généralement augmenté, le nombre de bénéficiaires annuels a régressé, ce qui permet de penser que les foyers ont pu obtenir des subventions plus importantes afin d'acquérir des parcelles plus vastes sous l'égide du programme LRAD. Parmi les facteurs qui entravent la redistribution, on peut citer les restrictions juridiques résiduelles concernant la fragmentation des exploitations agricoles, les contraintes en matière d'accès aux enchères de terres (la principale forme de transfert foncier) pour les bénéficiaires de la

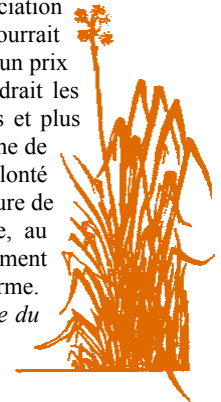
réforme foncière et la segmentation du marché foncier (les ventes de terres intervenant le plus souvent au sein des réseaux sociaux des propriétaires terriens).

En Afrique du Sud, le rapport a engendré de vives discussions au sein des agences gouvernementales, des ONG, des syndicats, entre chercheurs et autres groupes de la société civile ; c'est là un très bon exemple de la manière dont la recherche peut promouvoir un débat politique informé. Toutefois, les implications des conclusions de la recherche dépassent largement les frontières de l'Afrique du Sud. Tout d'abord, il est clair que le succès des mécanismes basés sur le marché est intrinsèquement lié à la volonté des propriétaires de vendre et à la disponibilité de ressources financières suffisantes pour que l'Etat puisse appuyer l'achat de terres. Ce qui est plus important encore, c'est le fait qu'il subsiste des questions de fond quant à la capacité des programmes assistés par le marché de mener à bien rapidement un programme de redistribution des terres qui soit vraiment favorable aux plus pauvres.

Au lieu d'un accord institutionnel unique de type "plus performant", une solution possible pourrait résider dans un "menu d'options" comprenant différents mécanismes d'acquisition de terres et associant des éléments d'obligation, d'incitation et de négociation libre. Ainsi, la menace d'une acquisition forcée pourrait rendre les propriétaires plus "enclins" à vendre à un prix équitable aux bénéficiaires de terres, ce qui rendrait les mécanismes fondés sur le marché plus efficaces et plus rapides. En fin de compte, le succès du programme de réforme foncière dépend de l'existence d'une volonté politique résolument décidée à transformer la nature de la distribution foncière et qui soit même prête, au besoin, à remettre en cause les intérêts solidement ancrés des propriétaires terriens opposés à la réforme.

Pour en savoir plus sur le projet de recherche du PLAAS, veuillez contacter : plaas@uwc.ac.za

¹ Ruth Hall, Peter Jacobs et Edward Lahiff, 2003. *Evaluating Land and Agrarian Reform in South Africa – Final Report*, Programme for Land and Agrarian Studies, Université de Western Cape, Afrique du Sud.



Abattoirs mobiles et distribution de viande

Comment mitiger les effets de la sécheresse ? C'est à cette question que FARM-Africa a tenté de répondre durant son travail dans la région d'Afar en Ethiopie, où ses travaux étaient axés sur la commercialisation des produits de l'élevage, la santé animale, la production d'aliments et de fourrage par le biais du Projet de développement pastoral d'Afar. Confrontée à la sécheresse de 2002, FARM-Africa a lancé un programme d'urgence mené de janvier à juin 2003. Le programme faisait appel à diverses techniques afin d'atténuer les effets de la sécheresse, dans les domaines de la santé animale, la production de fourrage, l'achat de bêtes et la distribution de viande.

Le programme a acheté des bêtes qui ont été abattues dans des abattoirs mobiles, gérés par les équipes itinérantes du projet. La viande était ensuite distribuée (sous forme fraîche ou séchée) aux populations



Photo : John Fox

Rivière Awash à Hali Debi-i

pastorales, en donnant la priorité aux femmes enceintes ou allaitantes. Cette approche a permis d'abattre des bêtes dont la mort était quasi-certaine (réduisant ainsi les pressions sur les parcours), d'augmenter les revenus des foyers pastoraux par les produits de la vente de bêtes et de procurer à des groupes vulnérables de la communauté en butte à la famine une alimentation hautement nutritive. Les bêtes restantes offraient les meilleures chances de régénération du troupeau. L'abattage était organisé par le biais des chefs locaux : les 13 sous-clans se sont vu attribuer des jours différents pour l'abattage de leurs bêtes, en fonction d'un quota journalier (généralement très inférieur à la demande réelle).

Une évaluation du programme d'urgence a conclu qu'il avait réussi à atténuer les effets de la sécheresse pour les pasteurs Afar. Cette réussite s'expliquait en partie par une combinaison de facteurs. L'abattage et la distribution de viande avaient été complétés par la fourniture de céréales aux victimes de la famine par d'autres organisations, et par d'autres activités du programme en vue d'appuyer la santé animale, de produire



Photo : John Fox

Campement mobile d'un projet à Dewe Wereda, Zone 5

davantage de fourrage et de fournir des rations supplémentaires aux bêtes reproductrices. L'évaluation a également déterminé que l'opération n'aurait pas été possible sans la présence antérieure de FARM-Africa dans la région, laquelle avait permis de forger des liens solides avec la communauté et les chefs locaux, favorisant ainsi une coopération et une planification concertée entre FARM-Africa, la communauté pastorale et les instances locales.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez contacter :
 farmafrica@farmafrica.org.uk, *site*
 web : www.farmafrica.org.uk

Reflect ou l'empowerment des femmes pasteurs dans le district de Samburu au Kenya

Reflect est une approche novatrice en matière de formation adulte et de changement social, conçue et testée par ActionAid entre 1993 et 1995. Elle permet aux groupes de mettre au point leur propre matériel pédagogique par la production de cartes, calendriers, matrices, diagrammes ou par l'utilisation de différentes formes de théâtre, contes et chansons, qui peuvent capturer l'essence des questions sociales, économiques, culturelles et politiques caractérisant leur environnement. Le développement de l'alphabétisation et d'autres compétences de communication devient ainsi étroitement lié à l'implication des individus dans des processus beaucoup plus larges de développement et de changement social.

En 1998, ActionAid a entrepris une étude de fond dans le district de Samburu au Kenya. Les résultats de l'enquête démontraient que le taux d'alphabétisation parmi les femmes pasteurs de Samburu atteignait tout juste 35 %. De par tradition, le statut des femmes est médiocre ; elles n'ont pas le droit d'être propriétaires et jouent un rôle limité dans les

réunions communautaires et dans les structures locales telles que les comités scolaires. Le programme Reflect fut introduit l'année suivante, dans le but d'habiliter les femmes à jouer un rôle plus équitable au sein de leur société.

Les femmes se sont réunies en trois groupes de 15 afin de discuter et d'analyser les questions touchant leur vie quotidienne. Chaque réflexion a débouché sur un plan d'action. Au bout de trois mois, les groupes ont décidé de fusionner, d'organiser des élections, de rédiger une constitution et de s'inscrire comme groupe d'entraide auprès du Ministère de la Culture et des Services Sociaux. Le Plan d'action commune comprenait trois pôles d'activité : l'abattage d'arbres à des fins commerciales (sur la base d'une politique de plantation de deux jeunes plants pour chaque arbre abattu avec un don de 10 % des bénéfices à l'école primaire locale afin de promouvoir l'éducation des filles) ; l'alphabétisation, pour rehausser leur confiance et leur aptitude à aider leurs enfants dans le cadre de leurs devoirs scolaires ; et la création de petits jardins potagers à proximité de leur domicile.

Le groupe de femmes a obtenu une salle dans l'école locale, qui est devenue un centre de ressources et une salle de réunion pour d'autres initiatives communautaires. Elles ont diversifié leurs activités, s'embarquant notamment dans des travaux de plaidoyer en faveur de l'éducation des jeunes filles. Leurs travaux leur ont valu une place au sein du Conseil pédagogique du district et, à plusieurs reprises, elles ont eu l'occasion de s'entretenir avec les autorités locales, y compris le Commissaire du district, sur des questions affectant leurs droits. Ainsi, elles ont organisé une manifestation contre un chef local, lui reprochant d'avoir confisqué et vendu leur stock de bois d'œuvre.

Les femmes se sont heurtées à une certaine résistance de la part des dirigeants locaux (y compris le Chef et le Conseiller) et de certains hommes de la localité. Toutefois, d'autres hommes se sont joints à elles et les ont même épaulées dans leurs entreprises.

Otienda Elijah, Agent du projet Reflect, Kenya
Pour obtenir un complément d'information sur Reflect, veuillez

consulter le site www.reflect-action.org. Il existe un certain nombre de réseaux Reflect à l'échelle régionale et nationale à travers le monde, qui regroupent des agents et des organisations du projet Reflect. Tous sont liés au sein d'un réseau mondial sous l'acronyme CIRAC (Circle for International Reflect Action and Communication).

Le réseau régional africain Reflect s'appelle PAMOJA ; il regroupe des réseaux nationaux dans de nombreux pays d'Afrique (contact : pamoja@infocom.co.ug).



Forums nationaux de pasteurs : le pour et le contre

Un défi majeur pour les communautés pastorales d'Afrique de l'Est est de savoir comment garantir la prise en compte des préoccupations des pasteurs dans les processus politiques qui ont une incidence sur leurs moyens de subsistance. Il s'agit là d'une question de gouvernance commune aux pasteurs et à d'autres groupes d'intérêt de la société mais, dans le cas des pasteurs, elle se trouve exacerbée par deux facteurs. D'une part, les pasteurs sont relativement sous-représentés dans les enceintes décisionnelles et stratégiques d'Afrique de l'Est. D'autre part, le pastoralisme et l'utilisation pastorale des terres sont le plus souvent perçus dans les milieux politiques comme étant rétrogrades et écologiquement nuisibles, ce qui donne lieu à des orientations stratégiques qui désapprouvent la transhumance en faveur d'une politique de sédentarisation et de mise en culture.

Pour relever ce défi, les pasteurs explorent différentes stratégies afin de se faire entendre au niveau national. L'expérience antérieure au Kenya avec le Forum des pasteurs kenyans (KPF) sert souvent de modèle que les groupes de pasteurs ougandais et tanzaniens ont tenté de dupliquer. Grâce à la création d'un Groupe parlementaire pastoral (PPG), le KPF avait réussi à créer une structure imposante capable d'articuler les

préoccupations des pasteurs auprès du gouvernement KANU à une époque où tout dialogue de citoyen avec le gouvernement manquait terriblement. Malgré le déclin ultérieur du KPF, ses accomplissements et ceux du PPG ont su inspirer d'autres pasteurs d'Afrique de l'Est.

Toutefois, la grande diversité des pasteurs d'Afrique de l'Est présente en elle-même un casse-tête pour toute organisation pastorale au niveau national. L'ordre du jour des pasteurs en Afrique de l'Est est en fait un problème qui regroupe une foule de questions et de priorités différentes. Au Kenya, les aspirations des pasteurs du Wajir et du Turkana et celles des pasteurs des régions de Kajiado, de Narok et de la vallée de la Tana peuvent sembler à première vue semblables mais elles sont très disparates lorsqu'on les examine de plus près. En Ouganda, les Karimojong et les Ankole sont certes deux communautés de pasteurs mais à en juger le détail de leurs préoccupations et de leurs enjeux, on pourrait croire qu'ils vivent dans différents pays. En Tanzanie, dans l'esprit des gens, le mot "pastoralisme" est associé aux communautés qui parlent la langue Maa et vivent dans le nord du pays mais il existe de nombreuses communautés pastorales dans l'ouest et le sud qui souhaitent elles aussi se faire entendre sur la question pastorale. La situation devient encore plus complexe lorsque l'on prend en compte les chasseurs-rassembleurs.

Le défi que pose cette diversité existe non seulement entre communautés mais aussi au sein même de chacune d'entre elles. Les communautés pastorales sont loin d'être homogènes et leurs structures autochtones de gouvernance sont loin d'être égalitaires. Les femmes et les jeunes courent notamment un risque d'exclusion dans les systèmes patriarcaux où l'âge joue un rôle déterminant pour décider du statut et de l'autorité. Mais il existe aussi des vulnérabilités associées aux systèmes d'autorité fondés sur les clans, la pauvreté et, de nos jours, le VIH/sida. Il devient dès lors difficile de parler d'une seule et même voix au niveau national afin de s'exprimer au nom de tous les pasteurs.

Il n'y a donc rien de surprenant à ce que cette question refasse sans cesse surface au sein des forums pastoraux de la région, sans jamais

qu'une solution ne s'impose. Lors d'une récente réunion des pasteurs tanzaniens organisée par l'Organisation des pasteurs et des chasseurs-rassembleurs tanzaniens (TAPHGO), le besoin d'une voix nationale unique, crédible et légitime à l'échelle nationale a une fois de plus été souligné. Il a été suggéré que le gouvernement de Tanzanie est vivement enclin à écouter les pasteurs mais qu'il ne sait pas à qui prêter l'oreille en l'absence d'un tel réseau.

Cette suggestion a engendré un certain nombre d'inquiétudes chez les participants. Comment le gouvernement peut-il envisager d'écouter une voix unique dans un système à gouvernance décentralisée où les institutions de contribution des citoyens aux processus politiques et à la prise de décision existent tant au niveau du village qu'à l'échelle nationale ? On en est venu à se demander si les gouvernements pouvaient uniquement dialoguer avec les citoyens dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre de politique par le biais d'instances de la société civile comme celle proposée et il a été suggéré que cela pourrait bien constituer une admission d'échec de la part des gouvernements en matière de responsabilisation envers leur peuple.

Il se peut qu'il soit plus utile d'appuyer les différents groupes d'intérêt des pasteurs pour qu'ils deviennent plus responsables envers leurs groupements et qu'ils renforcent leur capacité en matière de plaidoyer efficace avant de faire pression en faveur d'un cadre national. Indiscutablement, on ne tirera pas grand-chose d'un cadre national regroupant mille voix de divers milieux tant que les organisations communautaires pastorales, les ONG nationales pastorales de femmes, de jeunes et d'hommes, les groupes parlementaires pastoraux et les institutions pastorales traditionnelles ne seront pas correctement organisées de façon démocratique de manière à véritablement s'exprimer au nom de leurs membres. Si les partenaires du développement décident de faire pression pour des forums nationaux pastoraux en l'absence d'une telle structure, les pasteurs connaîtront une expérience qui ne sera pas sans rappeler la grandeur et la décadence du KPF.

Haramata remercie Michael Ochieng Odhiambo (vous pouvez lui

écrire à ekmoo@africaonline.co.ke) pour cette contribution. Pour en savoir plus sur la réunion du TAPHGO, veuillez contacter Moses Sangale (taphgo2000@yahoo.com).

Investir dans les zones arides : le jeu en vaut la chandelle

Une nouvelle optique en matière d'investissements dans les zones arides a été élaborée par le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (UNCCD). Une publication intitulée *Why invest in drylands?* qui promeut les investissements publics et privés dans les zones arides et tout particulièrement en Afrique, devrait paraître d'ici la fin de l'année.

Le plaidoyer en faveur d'un accroissement des investissements dans les zones arides africaines se fonde sur des démonstrations de pratiques durables d'exploitation des sols mises en œuvre par les agriculteurs et les éleveurs dans des régions comme le district de Machakosau Kenya, le nord et l'est du Burkina Faso et le nord du Nigeria. Dans d'autres régions, il existe des signes d'une transition vers une gestion plus durable des ressources naturelles et d'une adaptation aux changements de l'environnement économique (par exemple dans le département de Maradi au Niger, et dans la région de Diourbel au Sénégal). Dans le même temps, d'autres projets menés dans les zones arides africaines ont démontré des retours d'investissements publics favorables. Ces exemples prouvent que les petits producteurs sont à la fois capables d'investir et prêts à le faire. Ces exemples, alliés à d'autres, sont mis en lumière dans une étude à paraître réalisée par Chris Reij et David Steeds : *Success stories in Africa's drylands: Supporting advocates and answering sceptics* (pour de plus amples informations, contacter Chris Reij à : cp.reij@dienst.vu.nl).

Le Mécanisme mondial remet également en question l'hypothèse selon laquelle les contraintes de production seraient la principale raison de la stagnation de l'agriculture africaine. Les données agricoles à long

terme de l'Afrique de l'Ouest témoignent d'une capacité d'adaptation et d'une réactivité des producteurs face au marché et ceux des zones arides ne font pas exception. Là où de nouveaux débouchés ont été identifiés, comme c'est le cas dans le nord du Nigeria, des incitations propices aux investissements privés et à la gestion durable ont été renforcées.

D'un point de vue historique, les zones arides ont souffert de la médiocrité des incitations à investir. Toutefois, des succès retentissants suggèrent que des ressources notables peuvent être débloquées, et ce même dans les communautés pauvres et qu'une participation accrue aux marchés peut s'avérer propice à l'environnement lorsqu'elle est contrôlée par les petits exploitants familiaux. Une étude commanditée par le Centre d'Investissement de la FAO explore cette question plus à fond et énonce des options stratégiques susceptibles de promouvoir l'investissement privé (D. Knowler *et al.*, 1998 : *Incentives systems for natural resources management: the role of indirect incentives*. Vous pouvez télécharger un exemplaire à www.fao.org).

Le postulat selon lequel le Sahel connaîtrait une dégradation galopante ou une désertification est remis en question par des données satellite qui attestent d'un "verdissement" de la région au cours des 20 dernières années, confirmé par des données d'études sur la gestion arboricole. Il s'agit d'encourager les politiques qui reconnaissent et appuient les valeurs que les petits producteurs accordent à leur environnement.

A la lumière de ce débat, plusieurs agences internationales ont entamé un examen de leurs orientations et de leurs stratégies de développement des zones arides ; peu à peu, elles se détournent des interventions techniques pour adopter une approche davantage "centrée sur les individus".¹

Haramata remercie Mike Mortimore de Drylands Research pour sa contribution (www.drylandsresearch.org.uk).

¹ Voir par exemple la série d'articles *Challenge Paper* du Centre de développement des zones arides (DDC) du PNUD et la publication du Durban Group parue en 2004 : *Change, chance and choice in Africa's drylands: a new perspective on policy priorities*.

En faveur de la décentralisation au Mali

À l'instar de bon nombre d'Etats sahéliens, le gouvernement du Mali a mis en œuvre une politique de décentralisation aux termes de laquelle des pouvoirs et des ressources financières déterminés sont délégués à des autorités locales démocratiquement élues.

Un partenariat entre acteurs nationaux et internationaux a épaulé ce processus dans les régions de Mopti et de Tombouctou. Amorcés fin 1999/début 2000, les deux *Projets d'Appui aux Communes Rurales (PACR)* sont le fruit d'une collaboration entre le gouvernement malien, le FENU (Fonds d'Equipe des Nations Unies), le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), le Fonds belge de survie (dans le cas du PACR-Tombouctou) et le Gouvernement du Luxembourg (pour le PCAR-Mopti). Les partenaires se sont réunis lors d'un atelier à Bamako (novembre 2003) afin de mettre en commun les enseignements qu'ils ont tirés des projets jusqu'ici et ont préparé un rapport de synthèse de leurs conclusions.

L'approche du PACR à Tombouctou et à Mopti

Les objectifs du projet étaient d'encourager la participation de la société civile à l'identification des priorités de développement avec les autorités locales, de promouvoir la participation à la fourniture d'infrastructures et à la gestion des ressources naturelles, d'augmenter les investissements locaux afin de réduire la pauvreté et d'accroître la capacité des élus locaux à gérer le processus. L'approche des projets supposait qu'il existe une forte corrélation entre l'amélioration de la gouvernance et la réduction de la pauvreté. Jusqu'ici, les partenaires estiment que les progrès accomplis en termes de démocratisation politique peuvent certes appuyer la croissance économique et inversement.

Renforcement des capacités des collectivités locales

Les projets ont élaboré un certain nombre d'outils afin d'appuyer les communes rurales. Les compétences et les capacités des intervenants locaux (y compris les conseillers élus, les représentants des autorités locales, les associations villageoises, la société civile et le secteur privé) ont été renforcées dans différents domaines clés (y compris les processus participatifs de planification, la gestion financière, etc.). Ceci s'est soldé par une participation communautaire accrue à la planification et à la mobilisation de ressources financières. Les activités de suivi et d'accompagnement à l'issue de la formation se sont avérées importantes pour consolider les acquis.

Toutefois, un certain nombre de défis ont été rencontrés. L'adoption d'une vision stratégique à long terme, alors que d'un point de vue historique, la plupart des agences de la région travaillaient sur des programmes à court terme en réponse aux situations d'urgence, s'est avérée délicate. Il existe des difficultés logistiques considérables dans la gestion d'un système décentralisé sur une vaste zone géographique (structures bancaires insuffisantes au niveau local et grandes distances séparant les différentes instances administratives par exemple). Il est fréquent que les organes locaux n'apprécient pas les politiques du secteur national et omettent d'en tenir compte dans la conception des programmes locaux de développement. La gestion de l'environnement est également identifiée comme un domaine trop souvent négligé dans le processus actuel de décentralisation en raison de la réticence dont font preuve les agences centrales à transférer les compétences pour la gestion du foncier et des ressources naturelles aux intervenants locaux.

Programmes communautaires de développement

Les investissements dans les initiatives de développement à la base constituent un élément prépondérant des projets. Dans le cadre de la politique de décentralisation, les communes sont chargées de la planification, la mise en œuvre et la gestion de ces investissements communautaires. Au cours des trois premières années du projet de

Tombouctou, par exemple, plus de 400 mini-projets ont été identifiés et mis sur pied dans 27 communes, dans des domaines variés couvrant l'agriculture, la culture, les affaires, l'éducation, l'élevage, le secteur de l'eau, la pêche, la santé et les transports.

Les principaux défis rencontrés ont résidé dans les difficultés qu'ont éprouvées les communes, dont l'assise financière était encore quelque peu précaire, à gérer les nouvelles infrastructures. A l'avenir, il faudra accorder davantage d'attention à la capacité des communes à gérer et à nourrir de nouveaux investissements.

Le partenariat

Un examen du partenariat a conclu que l'adoption d'une vision commune par les projets, alliée à la possibilité de s'interpeller entre eux, avait contribué à la réussite du partenariat. Le soutien et la responsabilité accordés au gouvernement du Mali par les autres partenaires ont aussi revêtu une importance vitale. De surcroît, le besoin de rester souple, d'évaluer le partenariat à intervalles réguliers et de mettre au point des circuits de communication adéquats a également été noté.

Incidence sur les politiques nationales

Les enseignements tirés et les meilleures pratiques dévoilées par les deux projets ont déjà eu une incidence notable sur les politiques nationales (par exemple dans le mode d'allocation des fonds d'investissement, le mode d'évaluation des performances institutionnelles des communes, etc.). Par le biais de ces projets, le FENU a appuyé la création et les opérations de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales.

Pour obtenir un complément d'informations (en anglais), veuillez consulter : www.uncdf.org/english/countries/mali ou contacter: FENU/New York : Angelo Bonfiglioli (angelo.bonfiglioli@undp.org) et Cyril Guillot (cyril.guillot@undp.org). FENU/Bamako : Djoume Sylla (djoume.sylla@undp.org) et Michiel Bourgondien (michiel.bourgondien@undp.org).

Votre opinion sur *Haramata*

En 2003, nous avons réalisé une évaluation du bulletin *Haramata* et des *Dossiers* par le biais d'un questionnaire adressé aux lecteurs et de deux réunions de groupes témoins constitués d'un petit nombre de lecteurs de *Haramata* à Nairobi et à Dakar. Nous tenons tout d'abord à remercier tous ceux qui ont pris le temps de renvoyer le questionnaire et ceux ayant organisé ou participé aux réunions régionales. Nous apprécions vivement vos commentaires et suggestions. Un consultant externe a évalué les résultats et préparé ses conclusions.

Certains lecteurs se rappelleront peut-être que nous nous étions embarqués dans un exercice semblable en 1996. Cette fois-ci, nous avons eu un taux de réponse moindre à notre questionnaire (5,3 % contre 9 %) ; toutefois, la plupart des réponses ont été très détaillées, s'efforçant non seulement de couvrir les questions spécifiques mais aussi d'offrir une contribution plus élaborée. Les sondés représentaient une grande variété d'organisations, ce qui permet de penser que les réponses couvrent les perspectives de tout l'éventail de notre audience. Ces opinions, de même que les informations plus détaillées nées des ateliers régionaux, ont fourni des références précieuses sur lesquelles baser notre évaluation.

Le but premier de l'évaluation était de déterminer si *Haramata* et les *Dossiers* remplissaient leur rôle, à savoir de fournir des informations pertinentes à une grande variété d'acteurs impliqués dans le développement des zones arides, et comment il serait possible de remplir ce rôle de manière plus efficace.

Le questionnaire a donné des résultats quantitatifs très positifs. Les publications sont reçues et consultées par toute la gamme du lectorat qui constitue notre audience cible, dont la majorité se trouve en Afrique. Les différentes sections du bulletin s'avèrent presque toutes aussi populaires les unes que les autres. Les *Dossiers* reçoivent maintes éloges. La politique qui vise, dans toute la mesure du possible, à couvrir des faits pertinents à la fois en Afrique anglophone et francophone et à en assurer

la publication tant en français qu'en anglais est vivement appréciée. La seule réserve exprimée par les sondés en Afrique concernait les difficultés qu'ils rencontrent dans l'utilisation de l'internet pour accéder aux documents et les télécharger au format numérique. Très peu d'entre vous trouvent cette méthode pratique ou conviviale.










Parmi les nombreuses conclusions intéressantes qui sont ressorties des réunions des groupes témoins, la plus frappante concerne l'ampleur du besoin éprouvé par les lecteurs (intervenants travaillant auprès d'organisations communautaires ou de décideurs, enseignants ou formateurs, documentalistes ou chercheurs) en matière d'informations dont ils puissent véritablement se servir. Le groupe témoin de Dakar souhaitait que les publications soient davantage ciblées sur les utilisateurs de base. Toutefois, l'évaluation est d'avis que le rôle intermédiaire du lectorat est extrêmement précieux et devrait être plus ouvertement appuyé.

Pour conclure, l'évaluation constate que les publications continuent de remplir un rôle important et positif et que leur longévité ne devrait nullement masquer l'actualité de leur contenu. Elle appuie leur objectif qui vise à réduire les fractures culturelles et linguistiques.

Toutefois, quelques améliorations seraient les bienvenues. Il convient de remplir les objectifs actuels qui prônent l'inclusion d'un plus grand nombre d'auteurs locaux et de plus de nouvelles émanant des instituts universitaires et de recherche. La base de données des abonnés mériterait d'être plus ciblée. Aux rangs des autres recommandations, on peut citer une plus grande place à accorder aux questions liées au genre ; la production d'un bulletin au format plus aéré et plus lisible ; la dynamisation des démarches effectuées pour augmenter le lectorat ; rendre les différentes rubriques disponibles en ligne dans un format qui soit compatible avec la transmission par courrier électronique depuis le web ; et la compilation progressive d'archives consultables qui puissent faire l'objet de recherches et qui, à terme, puissent être accessibles à d'autres circuits. Ne manquez pas le new look de *Haramata* très bientôt !

Avec tous nos remerciements à Mike Powell pour son analyse des conclusions et pour la rédaction du rapport final d'évaluation.

Votre verdict

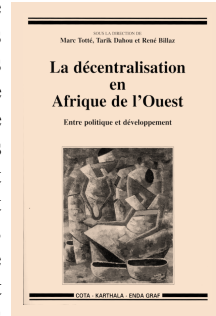
-  *C'est vraiment bien de disposer d'articles sur des questions et des recherches complexes rédigés de manière succincte, intelligible et accessible. Je m'en sers de modèle et je n'hésite pas à les citer – ONG indienne*
-  *Il existe une pauvreté de l'information dans cette partie du monde mais "cette pauvreté n'est pas seulement fonction de l'absence d'information, mais plutôt d'un manque d'informations pertinentes, facilement accessibles et conviviales" – Remarque formulée lors de la réunion de Nairobi*
-  *En ma qualité de formateur des agents d'encadrement du monde rural, je tire beaucoup des dossiers de Haramata pour expliquer et donner des exemples sur certains sujets aux agents – Service gouvernemental du Bénin*
-  [A propos de la réduction de la fracture anglophone-francophone par l'inclusion d'initiatives émanant des deux régions]
Il existe un énorme potentiel non exploité pour le renforcement des capacités relationnelles sud-sud. Ce partenariat peut aider à surmonter les nombreux problèmes d'efficacité qui affectent les programmes nord-sud étant donné que les acteurs du sud sont très souvent en mesure de comprendre les problèmes auxquels leurs collègues sont confrontés à partir de leur propre expérience – Groupe communautaire du Sénégal
-  *Jusqu'ici, un excellent travail – Bariki K.Kaale, Tanzanie*
-  *Je tiens à vous féliciter pour votre haut degré de professionnalisme dans la production de Haramata. Compact et magnifique. Bravo ! – Ekundayo J.D Thompson, Nairobi*
-  *Le texte est trop dense, il y a trop à lire – Remarque formulée lors de la réunion de Dakar*
-  *Tout est actuellement parfait. Peut-être approfondir certains sujets tels le développement intégré durable, la participation des femmes – Zongo François, Burkina Faso*
-  *Je pense que vous faites exactement ce qu'il faut. Toujours plus d'huile de coude ! – Baako M. Abdulai, Ghana*



La décentralisation en Afrique de l'Ouest – Entre politique et développement, Marc Totté, Tarik Dahou et René Billaz, Karthala, 2003

Ces dernières années, on a beaucoup vanté les mérites du processus de décentralisation en Afrique de l'Ouest et l'émergence d'une démocratie locale capable de contrebalancer l'hégémonie des Etats centralisateurs. D'anciennes structures d'Etat centralisées ont été démantelées et une variété de structures locales (collectivités locales publiques, services privés et organisations communautaires) sont apparues. Dix ans après ces transformations, il est temps de faire le point et d'examiner leur impact réel en faisant abstraction des déclarations officielles. Que s'est-il réellement passé ? La décentralisation est-elle un processus mû par les communautés de base en réponse à la demande locale, ou s'agit-il simplement d'une nouvelle manière de promouvoir un vieux modèle de développement ?

La décentralisation en Afrique de l'Ouest – Entre politique et développement se penche sur ces questions d'une manière accessible. L'ouvrage décrit de façon cohérente le processus de décentralisation au niveau communautaire, y compris les dynamiques locales en matière d'affrontement et d'arbitrage et il évoque les opportunités et les



contraintes, à la fois techniques et organisationnelles, qui confrontent le développement de demain.

Cet ouvrage s'adresse principalement aux agents et responsables d'organisations de développement, aux élus et fonctionnaires des pouvoirs publics, ainsi qu'aux chercheurs des différentes disciplines concernées. Il renferme donc une composante pédagogique, manifeste dans les efforts de clarification de divers concepts et modèles. Plus généralement, il s'adresse à tous ceux qui s'interrogent sur les processus actuels de développement et les modes de gouvernance, que ce soit dans les pays du Sud ou en Europe.

Disponible sur www.karthala.com ou à : Karthala, 22-24 boulevard Arago, 75 013 Paris, France.

Le Pouvoir des Pauvres – La gouvernance locale pour la réduction de la pauvreté, Angelo Bonfiglioli, Fonds d'Equipement des Nations Unies (FENU), New York, 2003

Ces dernières années, la réduction de la pauvreté est devenue l'une des priorités absolues du développement international, comme en témoignent les Objectifs de développement du millénaire. *Le Pouvoir des Pauvres – La gouvernance locale pour la*

réduction de la pauvreté explore les liens entre la réduction de la pauvreté et la gouvernance décentralisée. La première partie de l'ouvrage est consacrée à une analyse de la pauvreté, des stratégies de réduction de la pauvreté et à la façon dont la réduction de la pauvreté pourrait être facilitée par une décentralisation associée à une bonne gouvernance. La deuxième partie décrit les travaux du FENU en vue d'appuyer l'amélioration de la gouvernance par le biais de la décentralisation.

Dans la première partie, des définitions détaillées et une analyse des problèmes pluri-sectoriels liés à la pauvreté constituent une référence utile pour les personnes nouvellement impliquées dans le domaine de la réduction de la pauvreté ou pour celles qui se sentent quelque peu submergées par la myriade

d'initiatives dans ce sens. Elle décrit des approches élaborées par différentes institutions internationales (y compris la Banque mondiale, le PNUD, la CNUCED, le FIDA et diverses organisations bilatérales désignées). Tout en reconnaissant les limites d'une gouvernance locale démocratique¹ pour



¹ La bonne gouvernance est définie comme "un ensemble d'organisations et un jeu de mécanismes et procédures destinés à gérer les affaires publiques locales".



parvenir à la réduction de la pauvreté, le livre soutient que la décentralisation est néanmoins une condition préalable indispensable.

La deuxième partie de l'ouvrage décrit brièvement les travaux du FENU, le cadre de ses résultats stratégiques, l'importance qu'il accorde aux collectivités territoriales et à la bonne gouvernance et son expérience opérationnelle par le biais de ses Programmes d'appui au développement local (PADL), en particulier les efforts déployés pour mieux cibler les pauvres. A ce titre, elle fournit une synthèse utile de l'approche opérationnelle du FENU. Elle comprend également un résumé très accessible de la relation "pauvreté et environnement", qui devrait peut-être devenir une lecture imposée pour tous les professionnels du développement et de l'environnement.

L'analyse de la gouvernance locale pour la réduction de la pauvreté débouche ici sur quatre conclusions maîtresses :

- | Il n'existe pas de relation linéaire entre la décentralisation démocratique, la gouvernance locale et la réduction de la pauvreté ;
- | Pour qu'il y ait décentralisation, il doit exister une volonté politique de déléguer le pouvoir, l'autorité et les ressources aux collectivités territoriales ;
- | La décentralisation démocratique et la gouvernance ne sont pas nécessairement favorables aux pauvres ;
- | Une décentralisation totale est impossible

et n'est d'ailleurs pas souhaitable ; les expériences en faveur des pauvres les plus réussies ont nécessité un engagement de la part de l'administration centrale, notamment en termes de remise en question de la résistance émanant des élites locales.

Le livre renferme des études de cas sur des projets menés de par le monde afin d'illustrer l'approche du FENU en faveur de la gouvernance locale, et constitue une ressource extrêmement utile pour nombre de professionnels du développement désireux de s'aventurer au-delà de leur niche sectorielle.

Disponible sur www.uncdf.org/reports/francais/pouvoir/PouvoirFINAL.pdf ou à : UNCDF, Two UN Plaza, 26th Floor, New York, NY 10017, USA.

Institutionnalisation de la Participation dans la Gestion des Terroirs au Sénégal: cas de la région de Thiès, Serigne Mansour Tall et Bara Guèye, IIED et IDS, 2003

Vers la fin des années 1980, les approches participatives ont connu un développement rapide en Afrique de l'Ouest francophone. A cette époque, l'approche "Gestion des Terroirs" (GT) constituait la principale méthodologie en matière de GRN et offrait un terrain propice au développement de techniques et d'outils participatifs.

Dans cette étude de cas, le bureau

de l'IIED Sahel et ses partenaires décrivent une initiative d'institutionnalisation de la participation dans les programmes GT au Sénégal. La stratégie de mise en œuvre de l'initiative, basée sur la création de groupes d'apprentissage, est sous-tendue par le postulat selon lequel la capacité des organisations de base à apprendre et à s'adapter au changement dans les politiques et les pratiques constitue un élément clé de la durabilité du développement rural. A l'issue d'une analyse du processus d'apprentissage et de son contexte, les auteurs présentent divers enseignements tirés de cette approche participative au plan méthodologique, pratique et institutionnel.

En particulier, les auteurs soulignent que les forums locaux constituent aujourd'hui des mécanismes efficaces pour stimuler la réflexion et le dialogue sur les politiques et programmes au niveau des terroirs. En outre,

malgré la forte mobilité qui caractérise le personnel administratif, certaines structures techniques de l'Etat développent des mécanismes pour une intégration des processus participatifs dans leurs actions de tous les jours.

Disponible sur le site www.iied.org ou à : IIED, 3 Endsleigh Street, Londres WC1H 0DD, Royaume-Uni.



Soins communautaires de santé animale : vidéos d'orientation et de formation

La cellule CAPE (*Community-based Animal Health and Participatory Epidemiology*) du Bureau interafricain des ressources animales de l'Union Africaine a réalisé deux vidéos de formation : *Community-based Animal Healthcare: the How-To-Do-It Videos* [Soins communautaires de santé animale : un mode d'emploi en vidéo]. Ces vidéos décrivent les problèmes clés dont il convient de tenir compte lors de la création d'un système communautaire de santé animale et elles s'adressent tout particulièrement aux vétérinaires et aux responsables de projet au sein des ONG, du gouvernement et du secteur privé qui souhaitent mettre sur pied ou renforcer un projet communautaire.

La première vidéo aborde les questions de participation communautaire, de la pérennité du système et du rôle des vétérinaires. La deuxième se penche sur des approches participatives en matière d'apprentissage adulte, aborde le suivi et l'évaluation des projets et la manière d'influencer les politiques. Les vidéos sont accompagnées d'un livret qui décrit comment elles peuvent être exploitées dans le cadre d'ateliers de

formation ou de sensibilisation.

Les systèmes communautaires de soins de santé animale connaissent une popularité croissante comme moyens d'améliorer les services vétérinaires primaires dans les zones reculées. Toutefois, leur succès est fortement tributaire de l'appui des décideurs. En réponse à cette question, la cellule CAPE a produit une troisième vidéo, intitulée *Community-based Animal Healthcare: Issues for Policy Makers* [Soins communautaires de santé animale – Questions aux décideurs]. Cette vidéo présente les principales questions que doivent se poser les politiques lors de l'évaluation des systèmes communautaires de santé animale. Elle décrit également diverses façons d'inciter les décideurs à s'informer davantage sur les approches communautaires et à formuler des politiques appropriées.

Les vidéos sont disponibles gratuitement (dans la limite des stocks disponibles), la priorité étant toutefois donnée aux partenaires d'Afrique. Pour obtenir une de ces vidéos, veuillez contacter la cellule CAPE (CAH@oau-ibar.org) en indiquant la compatibilité souhaitée (PAL, NTSC ou SECAM), votre préférence de support (cassette vidéo ou DVD) et votre adresse postale complète.

Pour davantage d'informations, veuillez contacter : CAPE Unit, African Union/ Interafrican Bureau for Animal Resources, PO Box 30786, 00100 Nairobi, Kenya.

Tél : +254 (0)20 226447, Fax : +254 (0)20 212289, site web : www.cape-ibar.org

Forum mondial sur la réforme agraire

Malgré les divers objectifs internationaux décrétés au cours des dernières décennies et visant à réduire la faim dans le monde, la situation alimentaire mondiale s'est en fait détériorée ces dernières années comme le montre un récent rapport publié par la FAO. Les trois quarts des pauvres qui souffrent de la faim vivent en zone rurale et nombre d'entre eux n'ont qu'un accès restreint à des terres pour se nourrir, voire aucun accès du tout. La réforme agraire continue donc de jouer un rôle vital dans la lutte contre la pauvreté pour veiller à ce que les producteurs démunis aient accès et puissent contrôler leurs terres, leurs semences, leur eau et d'autres intrants de production. A l'heure actuelle, toute un gamme de processus de réforme sont en cours d'élaboration dans divers pays comme l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Indonésie et les Philippines afin de se pencher sur ces questions.

Le *Forum mondial sur la réforme agraire – Les nouveaux enjeux sur la gestion de l'espace et l'accès aux ressources naturelles au 21ème siècle* a été monté par un groupe d'organisations désireuses d'offrir un forum consacré à un débat sur cette question. Il aura

lieu en novembre 2004, à Valence, en Espagne et sera axé sur deux thèmes clés : les leçons des réformes agraires du 20^{ème} siècle ; et les stratégies de réforme agricole à l'aube du 21^{ème} siècle.

Le forum donnera aux organisations autochtones, aux chercheurs, aux ONG et aux experts l'occasion de débattre de ces questions. Les groupements de consommateurs et associations de l'environnement, organes gouvernementaux, institutions internationales multilatérales, financières et coopératives seront également invités. L'organisation espagnole CERAI (Centre d'études rurales et agricoles internationales) fait office de secrétariat du Comité technique du Forum et peut être contactée pour obtenir un complément d'information. *Sergio Escribano*, courriel : fmra@cerai.es, ou consultez www.cerai.es/announcingWFAF.pdf

Congrès mondial de la nature

"*Nature et société – un seul monde*" sera le thème du 3^{ème} Congrès mondial de la nature de l'Union mondiale pour la nature (IUCN), qui se tiendra à Bangkok, en Thaïlande du 17 au 24 novembre prochain. Le Congrès correspond à l'assemblée générale des membres de l'Union et se déroule tous les trois ou quatre ans afin de faire le tour des activités de l'Union et d'examiner de façon thématique les travaux

de ses six commissions. Le Forum mondial de la nature aura lieu en parallèle (du 18 au 20 novembre) et vise à réunir plus de 3 000 des experts et intervenants mondiaux afin d'examiner les principaux enjeux que soulèvent aujourd'hui la conservation et le développement durable. Une série d'ateliers, d'expositions, de sessions de formation, d'inaugurations et autres manifestations sera organisée autour de quatre grands pôles :

- | gestion des écosystèmes : établir un lien entre durabilité et productivité ;
- | santé, pauvreté et conservation : relever le défi du bien-être humain ;
- | perte de biodiversité et extinction des espèces : gestion des risques dans un monde en mutation ;
- | marchés, commerce et environnement : renforcement de la responsabilité sociale des entreprises, de la législation et des politiques.



Pour en savoir plus, veuillez contacter Mme Jane Ganeau, Chargée du Congrès, IUCN. Tél : +41 (22) 999-0294, Fax : +41 (22) 999-0010. Email : jane.ganeau@iucn.org. Site web : www.iucn.org/congress/index.htm



est publié par l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED)
3 Endsleigh Street,
Londres WC1H 0DD, R.U.
Tél : (+44) 20 7388 2117
Fax : (+44) 20 7388 2826
Courriel : drylands@iied.org
<http://www.iied.org>

Editorial : Cathy Watson

Comité éditorial :

Ced Hesse

Bara Guéye

Nicole Kenton

Christèle Riou

Marie Jaecky

Lorenzo Cotula

Su Fei Tan

Traduction : Tradwise Plus Ltd

Production : Bridget Tisdall

**Impression : Russell Press,
Nottingham**

Haramata est reconnaissant du soutien financier du Ministère danois des Affaires Etrangères



ISSN 0964-6973

IIED est une association à but non lucratif dont le N° d'enregistrement est 800066.

Prospects for pastoralism in Kazakhstan and Turkmenistan: from state farms to private flocks

Carol Kerven (Ed), Londres et New York, Routledge Curzon, 2003

Transformés par des décennies de manipulation des structures sociales par les Soviétiques, les systèmes pastoraux d'Asie centrale se trouvent aujourd'hui confrontés à de nouveaux défis liés à une transition économique rapide. Durant l'ère soviétique, les systèmes traditionnels basés sur la transhumance saisonnière du cheptel ont été collectivisés en exploitations agricoles d'Etat fortement subventionnées et équipées pour une production d'élevage industrialisée. Dans les années 1990, la plupart des pays d'Asie centrale ont privatisé les fermes d'Etat et supprimé les aides aux producteurs en faveur des mécanismes de marché. Les profonds changements économiques provoqués par ces réformes ont eu une incidence directe sur les moyens de subsistance de nombreux ménages ruraux, y compris les pasteurs. Pourtant, ces répercussions sont encore mal comprises par les analystes et les décideurs.

Cet ouvrage documente l'impact de la transition économique sur les moyens de subsistance des pasteurs au Kazakhstan et au Turkménistan. Ses conclusions sont fondées sur une série d'études de cas couvrant tout un éventail de disciplines (de l'anthropologie sociale à l'économie, en passant par les sciences vétérinaires et l'agronomie pastorale sans oublier l'écologie climatique) et abordent une foule de sujets (réforme agraire, dynamique de la végétation, gestion des pâturages et des troupeaux, etc.).



S'il est vrai qu'une économie plus ouverte présente de nouvelles opportunités pour une gestion efficace des pâturages et du bétail, cet ouvrage démontre qu'elle engendre aussi de nouveaux défis, notamment du fait du retrait de la majeure partie des aides de l'Etat dont dépendaient les collectivités agricoles. Le rythme du processus de réforme affecte donc terriblement son résultat. La comparaison entre le Kazakhstan et le Turkménistan, deux pays ayant des approches très différentes en termes de vitesse de privatisation, offre des perspectives intéressantes. Ainsi, au Kazakhstan, la privatisation des exploitations collectives et la suppression des aides de l'Etat (tout particulièrement les subventions au fourrage et autres intrants) dans un laps de temps très court ont entraîné une contraction massive du cheptel et une réduction de la mobilité du bétail.

Quelques particuliers ont réussi à prospérer dans ce nouveau contexte, mais nombre d'autres se sont trouvés très vulnérables et appauvris. En revanche, au Turkménistan, une approche progressive en matière de privatisation a permis d'éviter bon nombre de ces écueils et engendré une plus grande stabilité des moyens de subsistance des pasteurs.

Cet ouvrage constitue une ressource précieuse pour les lecteurs désireux d'en savoir plus sur la dynamique de la transition économique. C'est aussi un excellent document pour tous ceux qui travaillent sur le pastoralisme à travers le monde. De fait, certains des enjeux clés qui confrontent les pasteurs embrassent les multiples contextes dans lesquels ils évoluent, qu'ils soient politiques, économiques, sociaux, culturels ou écologiques. Atitre d'exemple, on citera les tensions périodiques nées du besoin de mobilité du bétail dans des environnements caractérisés par des ressources saisonnières variables d'une part et les tentatives du gouvernement afin de promouvoir une intensification de la production d'élevage d'autre part. Davantage d'échanges entre analystes et praticiens du pastoralisme dans différentes régions du monde, mais aussi entre les pasteurs eux-mêmes, pourraient déboucher sur une meilleure appréciation de la situation et sur des politiques mieux adaptées.